



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 08 avril 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - MARQUIÉ Ghislaine - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie - THÉRON Fabrice.

Absents excusés: DANIAU Jean- Louis.
LAURENT Mélissa.
LECABEC Véronique avec procuration à MOUYON Bruno.
LAC Cédric avec procuration à CASTAN Thierry.

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane.



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30-03-2023
2. Choix d'un prestataire pour le fauchage (épareuse...)
3. Ressources humaines : adhésion au service retraite (CDG31)
4. SDEHG : réserve pour travaux urgence SDEHG 2023
5. Indemnités de gardiennage église 2023
6. Subventions 2023 aux associations
7. Budget assainissement : vote de la redevance eau et prime fixe consommation 2023
8. Budget assainissement : vote du budget primitif 2023
9. Budget communal : vote des taux des taxes directes locales 2023
10. Budget communal : vote du budget primitif 2023
11. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h09.

Quorum atteint : 11/15.

1- Validation des procès-verbaux du PV du 30/04/2023 :

Le PV du 30/04/2023 est validé à l'unanimité des présents.

2- Budget communal : choix d'un prestataire pour le fauchage: délibération 09-03-2023

Monsieur le Maire rappelle que la compétence préalablement attribuée à la Communauté de Communes est rétrocédée en 2023 aux communes. Une attribution de compensation d'environ 3000 € sera allouée à la Commune par la Communauté de Communes. Cette attribution ne couvre pas les frais qui devront être engagés par la Commune (environ 7000 €).

La Commune doit à présent faire le choix d'un prestataire. Le linéaire de voie de la commune concernée est de 27 KM.

Monsieur le Maire présente deux devis :

-Le premier de l'entreprise EP3A qui propose les prestations suivantes :

- 1ère passe : tarif de 84 € HT /KM
- 2ème passe : tarif de 120 € HT/KM

-Le deuxième de l'entreprise de travaux agricoles d'Aussonne :

- 1ère passe : tarif de 94 € HT /KM
- 2ème passe : tarif de 140 € HT/KM

Pour information : la 1ère passe comprend l'intérieur du fossé et l'accotement et la 2ème passe le talus, les croisements et les virages en sus.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis le moins cher.

Monsieur BARON Alain ne prend pas part au vote compte tenu des liens de parenté avec l'entreprise EP3A.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	1	Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

3-Budget communal : adhésion au service retraite du CDG31 : délibération 10-03-2023

Monsieur le Maire propose la signature de la convention d'adhésion au service retraite au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 avec renouvellement par tacite reconduction.

Les prestations ne sont à réglées que si elles sont engagées.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

4- Budget communal : indemnité de gardiennage 2023: délibération 11-03-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2023 de 200 € à Monsieur Michel Pouzac résidant sur la Commune de Montgaillard Lauragais et désigné par l'Abbé de l'ensemble paroissial de Villefranche de Lauragais.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

5- Budget communal : travaux urgents du SDEHG : délibération 12-03-2023

Le Maire propose de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **1 000 € de participation communale** afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG. Cette provision ne sera utilisée qu'en cas de nécessité.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

6- Budget communal : subvention aux associations 2023 : délibération 13-03-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations communales pour l'année 2023 selon les montants suivants:

- ACCA : subvention d'un montant de 200 €,
- EPAM : subvention d'un montant de 250 €
- IDDEAL : subvention d'un montant de 250 €
- Pierre Milliaire : subvention d'un montant de 1000 €
- Comité des Fêtes : subvention d'un montant de 3500 €
- Resto du Cœur : subvention d'un montant de 60 €
- Sécurité Routière : subvention d'un montant de 60 €
- FNACA : subvention d'un montant de 60 €

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

7- Budget assainissement : redevance eau et prime fixe 2023 : délibération 14-03-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2022 pour 2023 au regard de l'équilibre budgétaire selon les montants suivants :

- Prime fixe d'assainissement : 58,19 € HT
- Redevance consommation eau : 0.90 € HT

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

8- Budget assainissement : vote du budget primitif : délibération 15-03-2023

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2023 du budget assainissement.

Le budget primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	126 671.24€	22 368.70 €
Report 2022		104 302.54 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	126 671 .24€	126 671.24 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	42 067.91 €	12 557.71 €
Report 2022		29 510.20 €
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	42 067.91 €	42 067.91 €

TOTAL DU BUDGET	168 739.15 €	168 739.15 €
------------------------	---------------------	---------------------

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

9- Budget communal : vote des taux d'imposition 2023 : délibération 16-03-2023

Au regard du contexte et de l'augmentation des bases décidée par l'Etat, Monsieur le Maire propose une non augmentation des taux des impôts communaux.

Le Conseil Municipal décide de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.93 % identique à 2022
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 56.85% identique en 2022
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 13.73% identique à 2019 avant le gel de la TH de 2020 à 2022.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

10- Budget communal : vote du budget primitif 2023 : délibération 17-03-2023

Après exposé de Monsieur le Maire, et au regard des décisions prises précédemment, le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2023 du budget communal.

Le budget primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	964 228.58 €	572 133.20 €
Report 2021		392 095.38 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	964 228.58 €	964 228.58 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	235 620.58 €	286 666.61 €
Report 2022	51 046.03 €	
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	286 666.61 €	286 666.61 €

TOTAL DU BUDGET	1 260 895.51 €	1 260 895.51 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations de LECABEC Véronique à MOUYON Bruno et de LAC Cédric à CASTAN Thierry.

11-Questions diverses :

1/Vente des chapiteaux et podium de la Communauté de communes :

les chapiteaux et podiums seront proposés à la visite le 21 avril 2023.

Des élus et un agent communal se rendront sur site.

2/ **PLU** : toujours dans la continuité de l'élaboration du PLU, une réunion des élus avec le prestataire « PAYSAGES » est prévu le 21 avril 2023 à 9 h en mairie.

La séance est levée à 21h 35.

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned to the right of the stamp.